

## **Procès verbal de l'assemblée CT du 17.08.2021 (par Skype)**

### **1. Bienvenue**

Marco souhaite la bienvenue aux 11 délégués de la CT.

Présent(e)s : GR Nord-Ouest : Marco Rella / GR BE/FR : Caroline Meier / GR Grisons : Alberto Stern / GR Lémanique : Benoit Gertisch / GR Suisse Orientale : Andreas Schiess / GR Romand : Silvia Nicole / GR Seerücken : Sven Rettich / GR Valais : Simon Studer / GR Wyland : Irène Heller / GR Suisse Centrale : Beatrix Schmucki / Délégué des juges : Johann Beeli / Président d'E la SSDS : Ruedi von Niederhäusern.

### **2. Procès-verbal du 29. mars 2021**

Merci à Silvia pour la traduction française. Un point du procès-verbal est encore ouvert et a été renvoyé aux délégués de la CT pour en discuter dans les différents groupements. Il s'agit de la demande d'Urs Imhof de changer la manière dont les CS seront menés à l'avenir. Ce point sera abordé ultérieurement.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **3. Décision des GR concernant la demande de changement du mode de fonctionnement des CS**

La requête d'Urs Imhof est mise au vote et rejetée par 10 voix contre une abstention.

### **4. Date de la suppression du nombre de chiens par participant aux épreuves de travail**

Les délégués de la CT sont unanimement favorables à lever la limite au 31.08.2021.

### **5. Info concernant le cours d'instructeur le 25. septembre 2021-08-31**

Andi nous donne des informations sur la santé des sabots et a mis l'accent sur le problème du pied tain. Intervenant BGA Sven Dörig.

Sujet très intéressant (merci Andi) – il est suggéré d'aborder également le sujet des lieux de contamination (Trial etc.) pour y faire face ...

Il est également décidé que s'il reste des places libres après la date limite d'inscription des formateurs, le cours devrait s'ouvrir aux membres de la SSDS

### **6. Info concernant les manches de qualification 2021/22 (plus de juges suisses en réserve)**

#### **a) manches de qualification CE**

Il a été décidé à l'unanimité : Quali 2022 CE (CM) la qualification expire si aucun CE/CM n'est organisé en 2022 – de nouvelles manches de qualification auront lieu dans ce cas.

**b) plus de juges suisses en réserve** : en référence à la situation du Corona. Il est possible que ce soit difficile d'attirer des juges étrangers en raison de la pandémie. Conseil d'Andi : il faut réserver des juges étrangers mais garder des juges suisses en réserve.

Johann souligne une nouvelle fois que les juges suisses peuvent également juger des manches de qualification des CE/CM.

Toutefois, ils peuvent prendre part aux autres épreuves (auxquelles ils ne seront pas juge).

## **7. Situation actuelle des préparatifs pour les CS 2021**

Silvia informe que les préparatifs sont en bonne voie. Actuellement, ils n'ont pas besoin d'aide supplémentaire mais, en cas de changement, ils prendront contact avec les personnes qui se sont manifestées.

## **8. Divers**

Johann souligne que, dans un futur proche, les juges instructeurs devront être considérés et utilisés lors des épreuves de travail afin que les aspirants juges aient la possibilité de compléter les exigences demandées.

Johann parle également du parcours de la formation d'aspirant juge (voir règlement page 6) qui inclut le jugement d'au moins six épreuves de travail accompagné d'un juge instructeur de la SSDS. Un week-end compte pour une épreuve. L'aspirant juge est responsable de ses propres affectations. Après les 3 premières épreuves de travail, (minimum une épreuve en présence d'un juge instructeur) l'aspirant juge est admis à l'examen théorique.

Ce n'est qu'après avoir réussi l'examen écrit que l'aspirant juge peut juger toutes les classes, à l'exception des tests de travail et des épreuves internationales. Après avoir passé un minimum de 6 épreuves de travail, l'aspirant juge dépose sa candidature auprès de la CT et de la SSDS pour passer l'examen pratique. A l'occasion d'une épreuve de travail avec trois classes différentes, l'aspirant juge sera évalué par trois juges instructeurs de la SSDS.

Du 4 au 7 novembre aura lieu le Swiss Open 2022 – si le Swiss Open ne peut avoir lieu (Corona), une qualification pour les CE sera organisée. Ruedi von Niederhäusern demande si cette date peut rester libre – c'est-à-dire qu'aucune qualification CE ne soit agendée à la même date.

Le CT décide qu'aucune qualification CE ne doit avoir lieu à cette date.

## **9. Prochaine assemblée de la commission technique :**

La prochaine assemblée aura lieu le 19.01.2022 à al Ponte à Wangen vers 13h30.

Pour le procès-verbal :

Irène Heller